



eau
seine
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLEES D'OISE

31 mars 2017



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau
Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLEES D'OISE

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT Éric DE VALROGER



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Ordre du jour de la COMITER

- 1/ SOCLE : Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau

— *Temps d'échanges de la COMITER et perspectives*

- 2/ Préparation du XI^{ème} programme : la gestion patrimoniale des réseaux

— *Temps d'échanges et contributions de la COMITER au volet « gestion patrimoniale » du XI^{ème} programme*

- 3/ Point d'informations

COMITER Vallées de l'Oise

31 mars 2017

Elaboration de la stratégie
d'organisation des
compétences locales de l'eau
(SOCLE)



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL

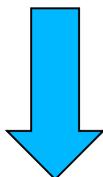
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Rappel du contexte des réformes territoriales

**Une rationalisation de l'intercommunalité et
une nouvelle répartition des compétences, notamment dans le domaine de l'eau**

Lois MAPTAM
et NOTRe



**Compétences attribuées exclusivement
aux EPCI-FP** (communautés de communes,
d'agglomération, urbaine et métropoles)
à horizon
2018 et 2020

Dans le même temps :
suppression de la clause de compétence
générale pour les départements et les
régions

Grand cycle

Gestion des milieux
aquatiques et prévention
des inondations
Protection de la ressource ...

Petit cycle

Eau potable
Assainissement
(dont pluvial urbain)

Nouvelle carte des EPCI-FP

L'intercommunalité = maille cible du territoire pour GEMAPI, eau et assainissement

Au niveau national

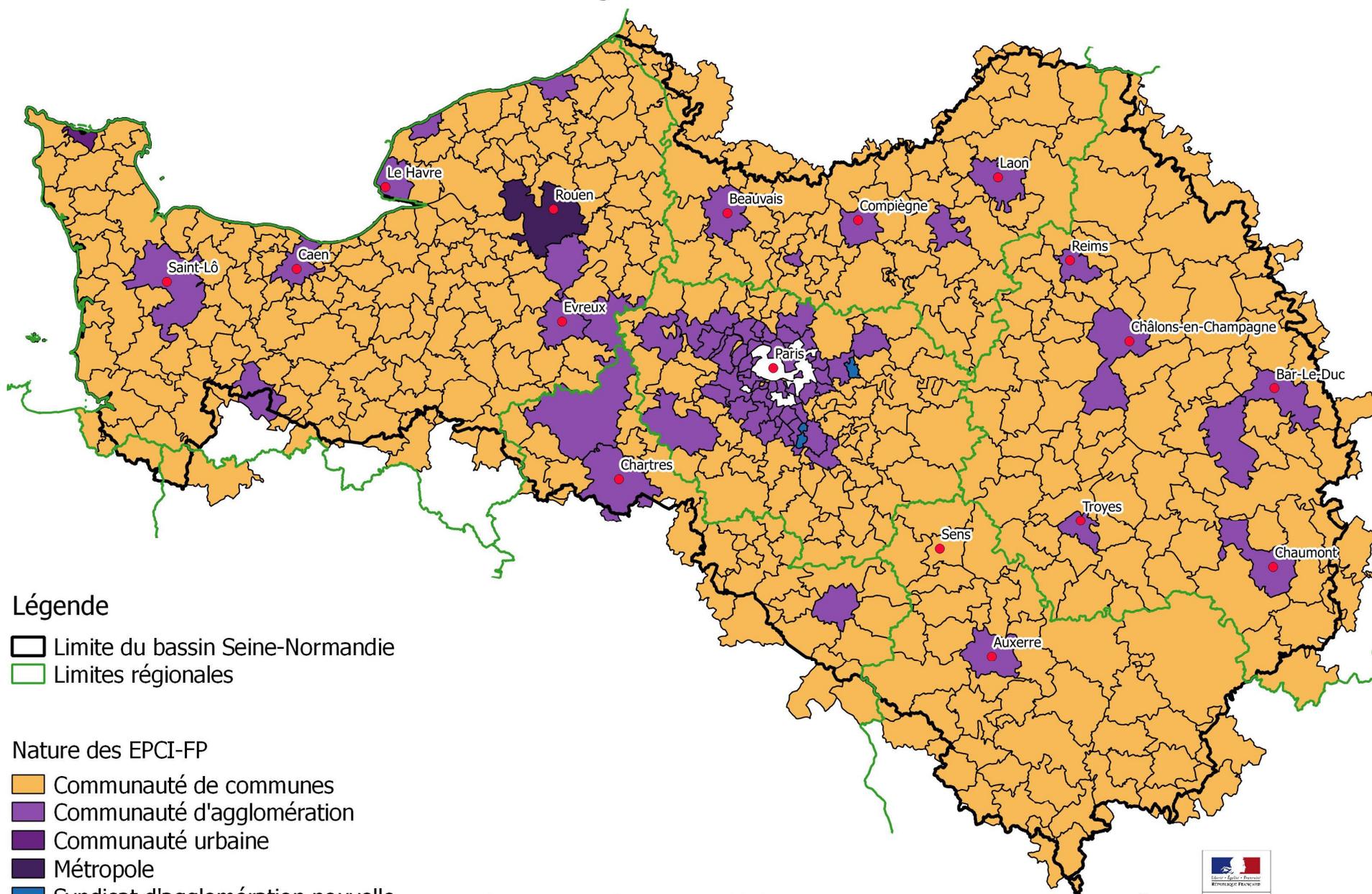
**Baisse de 40 % du
nombre
total d'EPCI-FP
entre 2016 et 2017**

Au niveau bassin

**Baisse de 50 % du
nombre
total d'EPCI-FP
entre 2014 et 2017**

**~40 EPCI-FP
de moins de
15 000 habitants**

Périmètres des EPCI-FP au 1er janvier 2015 dans le bassin Seine-Normandie



Légende

- ▭ Limite du bassin Seine-Normandie
- ▭ Limites régionales

Nature des EPCI-FP

- ▭ Communauté de communes
- ▭ Communauté d'agglomération
- ▭ Communauté urbaine
- ▭ Métropole
- ▭ Syndicat d'agglomération nouvelle

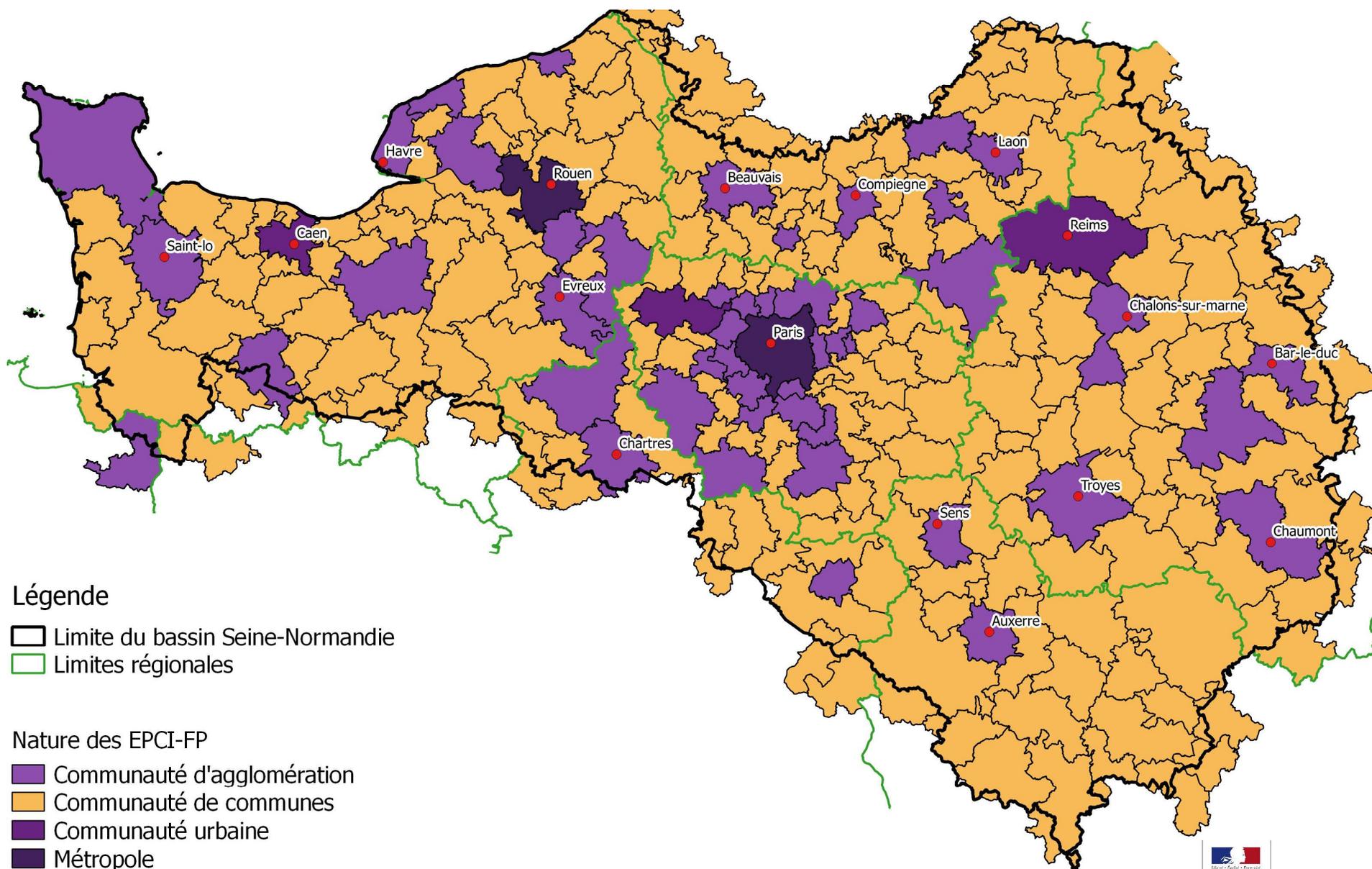
(c) DRIEE/DBSN/RV - Source données BANATIC 2016

0 50 100 km



Préfecture de la Région Île-de-France
Direction Régionale d'Environnement, de Développement et de Transport

Maille cible du territoire : EPCI-FP (01/01/2017)



Légende

- ▭ Limite du bassin Seine-Normandie
- ▭ Limites régionales

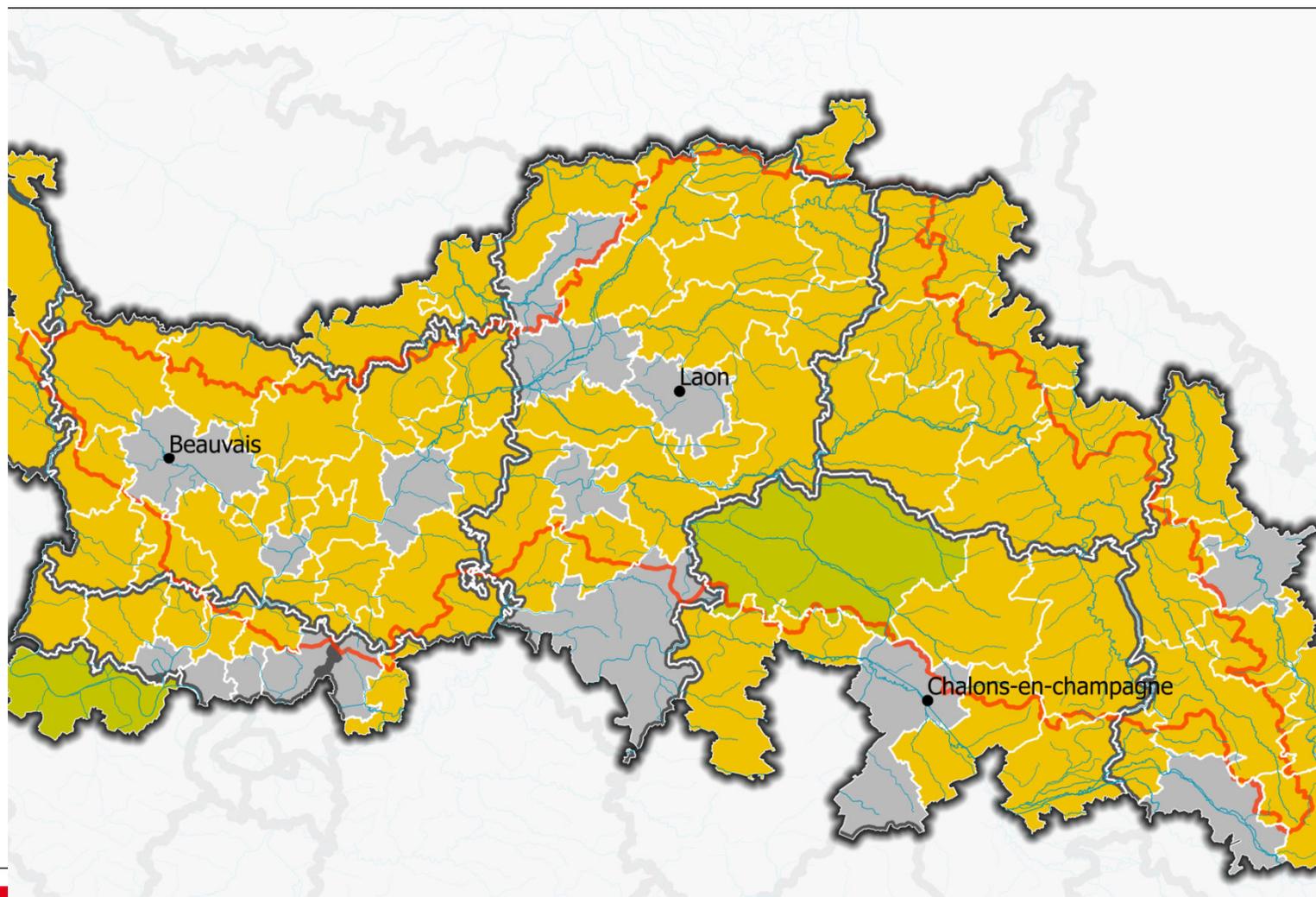
Nature des EPCI-FP

- ▭ Communauté d'agglomération
- ▭ Communauté de communes
- ▭ Communauté urbaine
- ▭ Métropole
- ▭ Syndicat d'agglomération nouvelle

(c) DRIEE/DBSN/RV - Source données BANATIC 2016



Maille cible du territoire : EPCI-FP (01/01/2017)



- EPCI
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Communauté urbaine
- COMITER Vallées d'Oise
- Départements

La Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau



Définie par arrêté ministériel du 20 janvier 2016 :

- *un descriptif de la répartition des compétences dans le domaine de l'eau exercées par les collectivités et leurs groupements ;*
- *des objectifs d'évolution des modalités de coopération entre collectivités notamment sur les territoires à enjeux*

Objectifs (cf : instruction nationale du 7 novembre 2016)

:

- **accompagner** les collectivités et les services dans les évolutions en cours ;
- document **d'orientation** pour les futurs SDCI 2021 et annexe du SDAGE 2021
- limitée à GEMAPI, Eau potable et Assainissement dans un premier temps (2017)

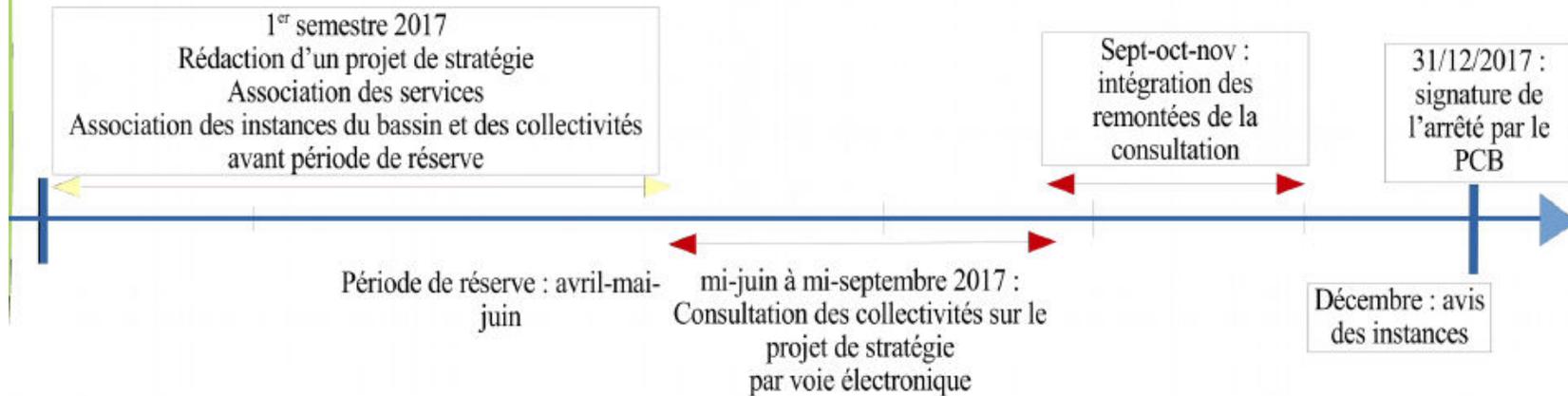


Pédagogique
Synthétique
Non prescriptif

1ère élaboration : arrêtée au 31 décembre 2017

Ne s'oppose pas à des travaux plus fins localement

Calendrier



La stratégie sera devienra ensuite un document d'accompagnement du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux pour sa prochaine mise à jour prévue en 2021.

Tous les éléments disponibles suivant :

<http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-r1418.html>

Méthode et limites pour l'état des lieux

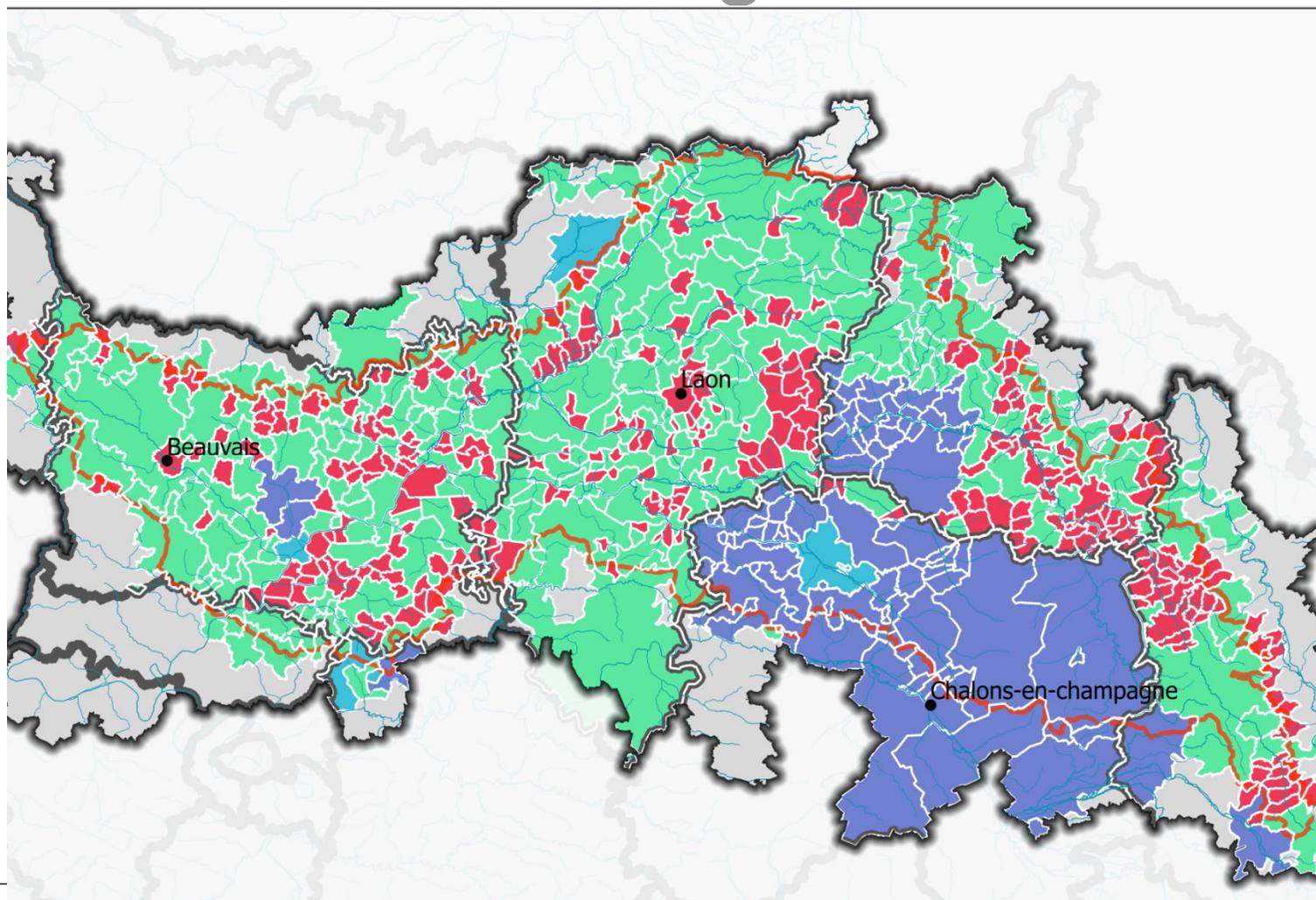
Méthode

- Analyse des informations transmises par services de l'Etat
- **données SIG** (périmètres des structures pour AEP, assainissement et GEMAPI (tout ou partie)+ **notes explicatives** sur les évolutions en cours + **rôle et l'implication des départements** + identification des **équipements structurants** + **orientations** de certains SDCI

Limites :

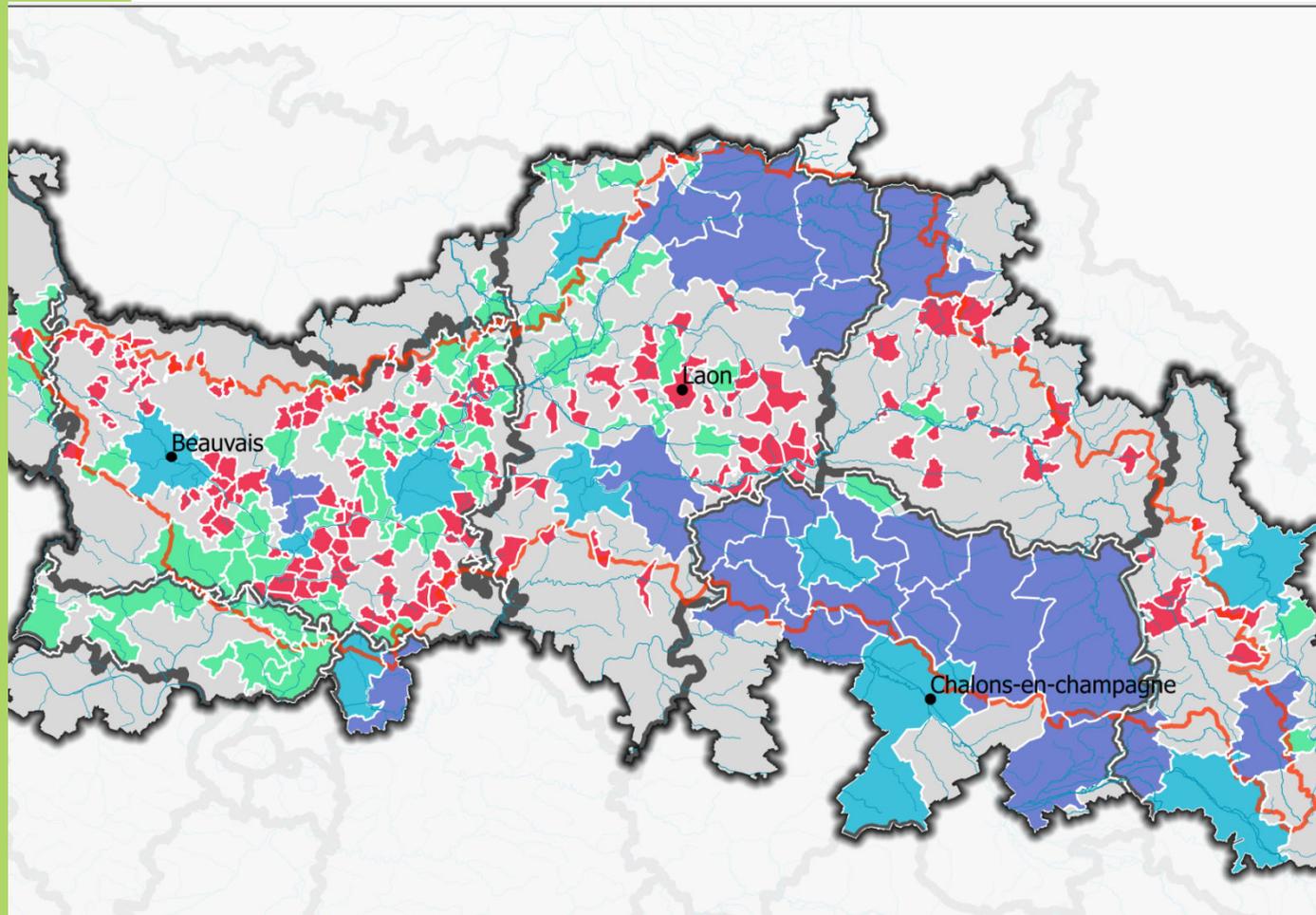
- Caractère **hétérogène des données recueillies**, qui illustre en partie le caractère hétérogène des situations sur les territoires.
- **Contexte mouvant** : photographie d'ensemble à une date donnée qui illustre les dynamiques en cours (données disponibles incomplètes).
- Difficulté de la **représentation à l'échelle bassin**.
- Pour la GEMAPI : difficultés pour appréhender les **missions réellement exercées** (flou des statuts).

Eléments de diagnostic - AEP



- **Structure syndicale** dominante
- Regroupements existants mais **taille trop modeste** des syndicats
- Disparition ou **recomposition** pour ~90 % des structures actuelles

Eléments de diagnostic – Assainissement collectif

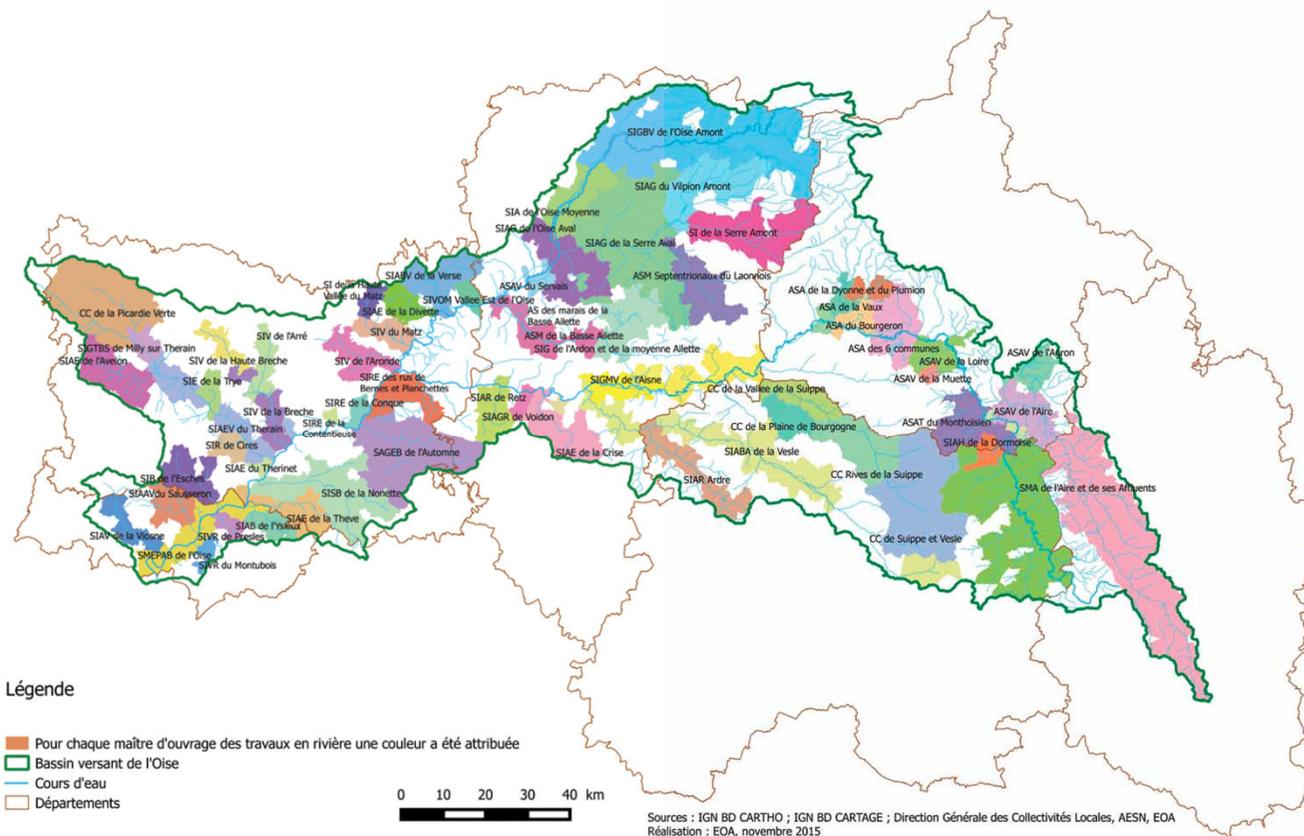


PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

- **Structure communale dominante**
- **Lorsqu'ils existent, des syndicats de taille trop modeste**
- **Regroupement ou recomposition de ~95 % des structures actuelles**

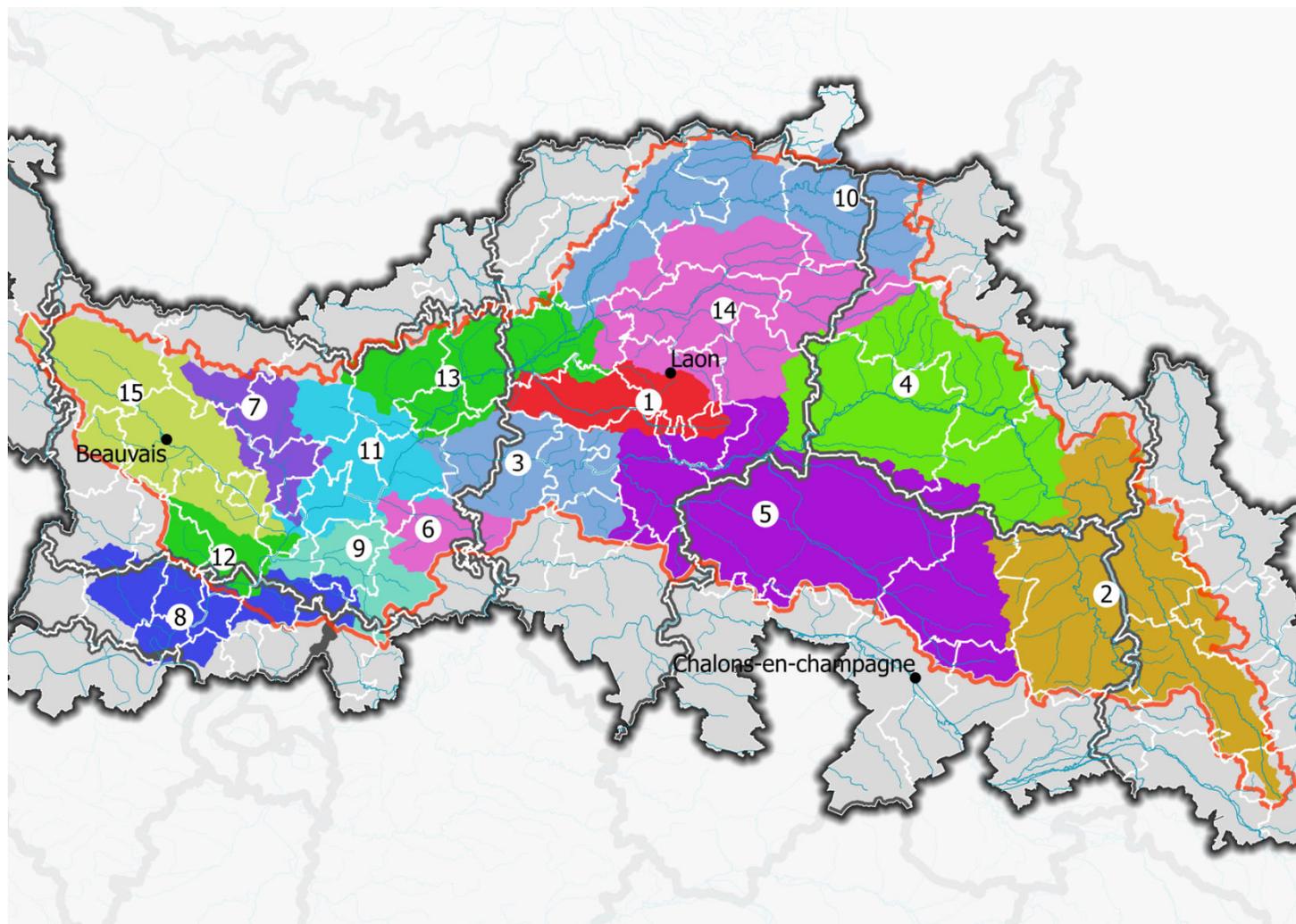
Eléments de diagnostic – GEMAPI

- Structure syndicale dominante mais taille généralement modeste
- Mission « entretien de cours d'eau » majoritaire
- A l'échelle Seine-Normandie : 25 % du territoire non couvert,
- Localement un rôle important de certains acteurs (ASA, ententes interdépartementales). Pour la COMITER Vallées de l'Oise : ASA dans les Ardennes, et Entente Oise -Aisne



Eléments de diagnostic – GEMAPI

	Unité hydrographique
1	Ailette
2	Aisne Amont
3	Aisne Aval
4	Aisne Moyenne
5	Aisne Vesle & Suipe
6	Automne
7	Breche
8	Confluence Oise
9	Nonette
10	Oise Amont
11	Oise Aronde
12	Oise Esches
13	Oise Moyenne
14	Serre
15	Therain



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Synthèse de l'état des lieux diagnostic

Assainissement non collectif : **Structure dominante** : EPCI-FP, regroupement déjà important, évolutions limitées.



Pas un enjeu pour la SOCLE

AEP et assainissement collectif : **Structure syndicale** dominante, Regroupements existants mais **taille trop modeste** des syndicats, disparition ou **recomposition** pour ~90 % à 95 % des structures actuelles



Changements à anticiper par les collectivités

GEMAPI : **Structure syndicale** dominante mais **taille modeste**, mission 2° majoritaire, 25 % du territoire non couvert, localement un rôle important de certains acteurs (ASA, ententes interdépartementales)



Peu d'anticipation
Nécessaire évolution des structures existantes

Suite des travaux : état des lieux/diagnostic

- Un état des lieux **globalement consolidé**, qui pourra être enrichi (notamment : connaissance des schémas directeurs AEP ou assainissement)
- Besoin de travailler à une **typologie des équipements structurants** par compétence
- Besoin d'**associer les territoires** : via les comités territoriaux du bassin Seine-Normandie, le comité de bassin et ses instances, les DDTM et les DREAL
- **Animation locale** sous l'égide des préfets de départements, invités à associer les acteurs locaux, notamment les conseils départementaux

Suite des travaux : Contenu de la stratégie

- Souhait d'un document **pédagogique et synthétique**
- Équilibre à trouver entre **principes génériques**, **principes par type de compétence**, et **principes territorialisés**. L'approche fine relevant du niveau local, le niveau bassin devra identifier des territoires à enjeux de niveau bassin (littoral, urbain/rural, grands axes/affluents...)
- S'appuyer sur les doctrines et éléments déjà existants (SDAGE, PGRI, mission d'appui technique ...)
- Apporter des **principes et clés méthodologiques** pour penser l'organisation, plus que des propositions d'organisation « dogmatiques »

Quels critères pour regrouper les différentes compétences visées par la SOCLE à une échelle territoriale cohérente (unité hydrographique, bassin-versant...)

FIN



Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)

Focus sur le département de l'Oise



PRÉFET DE L'OISE



COMITER des Vallées d'Oise
31 mars 2017

La SOCLE : focus sur le département de l'Oise

. Travaux d'élaboration de la SOCLE dans l'Oise

. Avancée de la réflexion GEMAPI dans l'Oise



Élaboration de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) dans l'Oise

État des lieux de la SOCLE transmis aux collectivités le 25 janvier 2017 pour observations sous un mois.

Bilan des retours d'information

GEMAPI : 2 EPCI et un syndicat de rivière

Eau potable : 4 syndicats d'eau potable et une commune

Assainissement collectif : 2 EPCI, 1 syndicat, 3 communes

Assainissement non collectif : aucune observation

Suites données

Correction de la base de données et actualisation de l'état des lieux ;

Compléments apportés à l'état des lieux sur la *production* en eau potable

Élaboration de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) dans l'Oise

Démarche engagée - Travaux 2017

- **Mise en place d'un groupe de travail technique**

(services de l'État et partenaires dont le Conseil Départemental et l'AESN) :

- identification des territoires à enjeux et des ouvrages et équipements structurants ;
- propositions d'évolutions des modalités de coopération entre collectivités sur ces territoires

- **Élaboration d'un projet de stratégie**

pour le bassin Seine-Normandie (délégation de bassin) :

- consultation des collectivités dans les départements en début du 2^{ème} semestre ;
- recueil de l'avis de la commission administrative de bassin

Digue de Villemétrie à Senlis (Nonette)



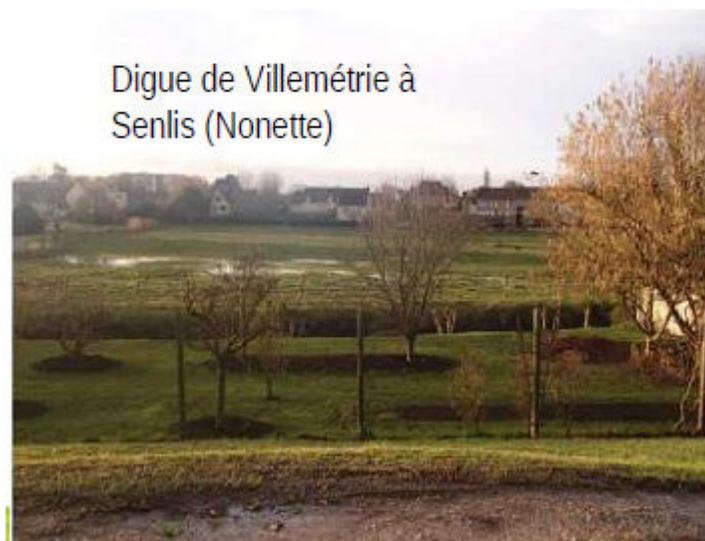
Élaboration de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) dans l'Oise

Démarche engagée - Travaux 2017

- **Mise en place d'un groupe de travail technique**
(services de l'État et partenaires dont le Conseil Départemental et l'AESN) :
 - identification des territoires à enjeux et des ouvrages et équipements structurants ;
 - propositions d'évolutions des modalités de coopération entre collectivités sur ces territoires

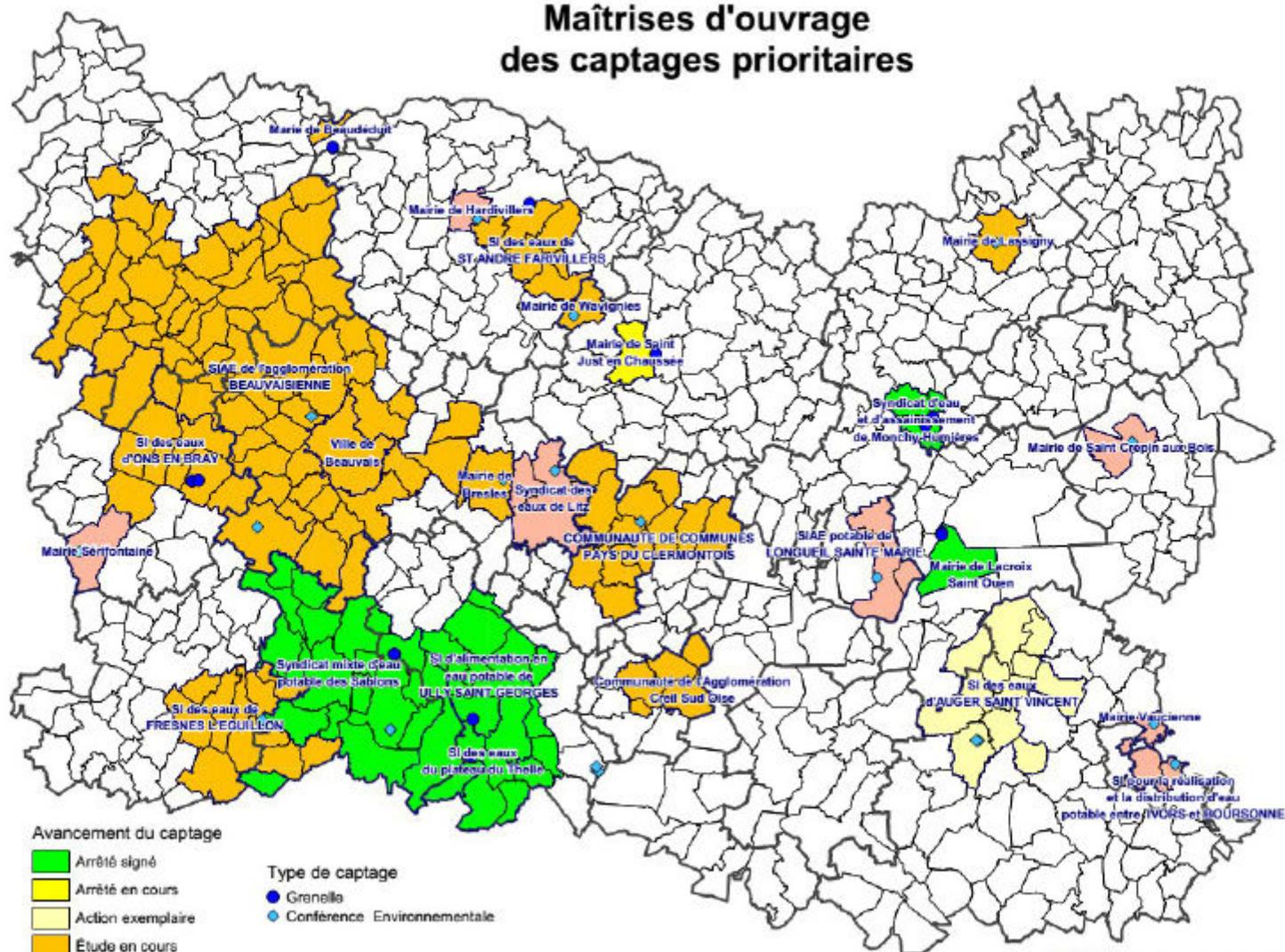
- **Élaboration d'un projet de stratégie**
pour le bassin Seine-Normandie (délégation de bassin) :
 - consultation des collectivités dans les départements en début du 2^{ème} semestre ;
 - recueil de l'avis de la commission administrative de bassin

Digue de Villemétrie à Senlis (Nonette)

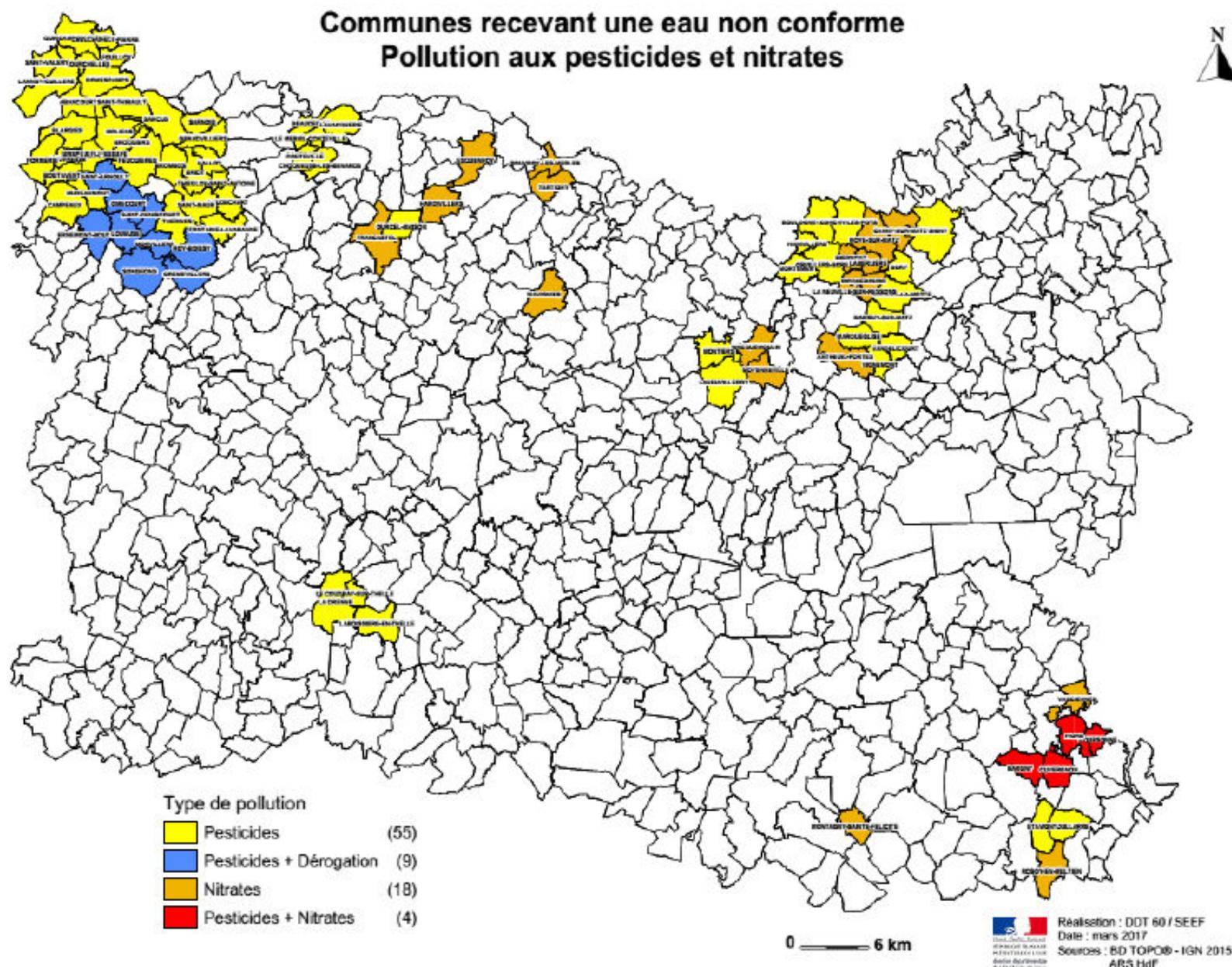


Ex- Territoires à enjeux eau potable : Assurer la continuité du portage des études AAC portant sur les captages prioritaires

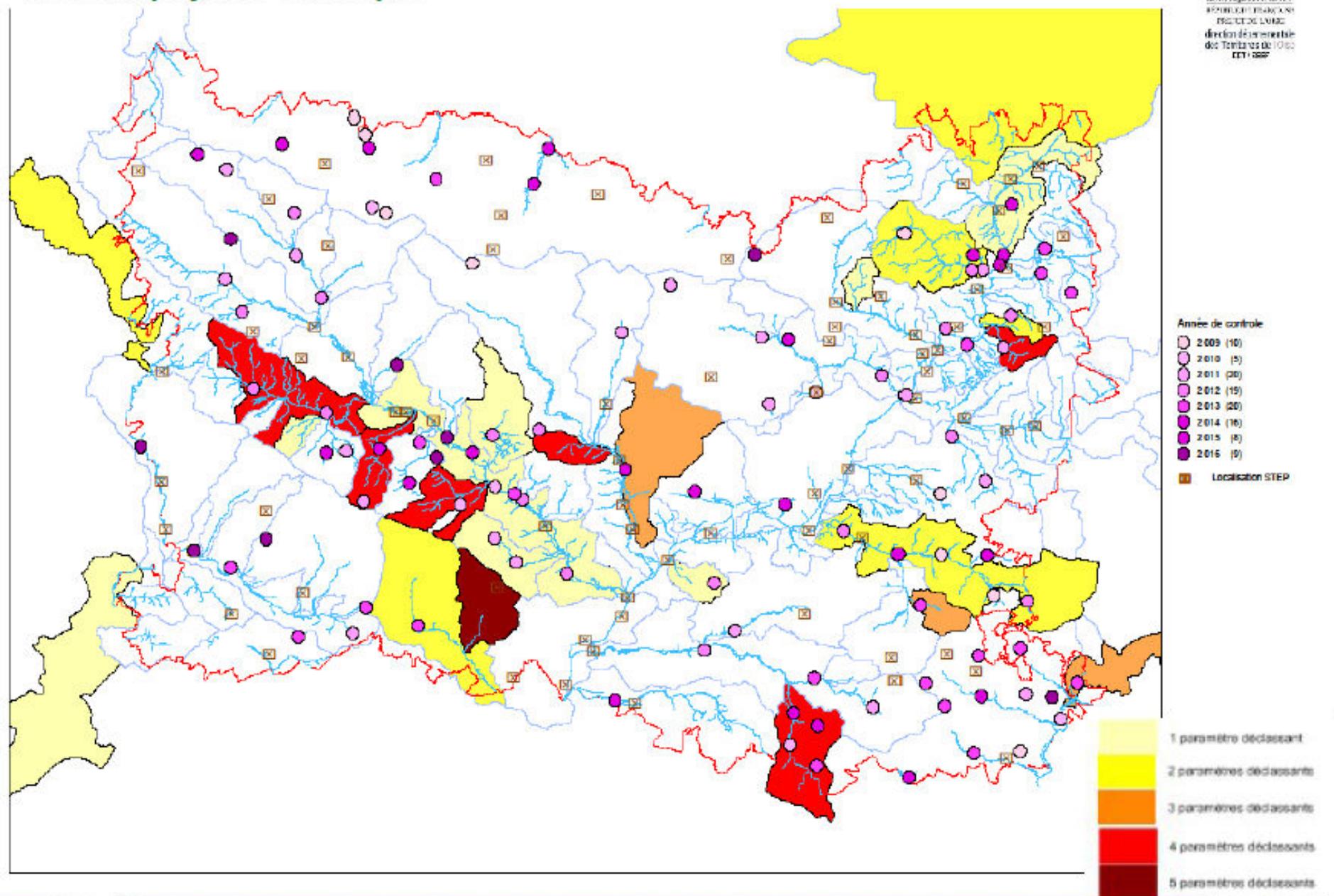
Maîtrises d'ouvrage des captages prioritaires



Ex- Territoires à enjeux eau potable : Assurer la distribution d'une eau conforme aux normes de potabilité



Ex- Territoires à enjeux Assainissement : nombre de paramètres déclassants de l'état physico-chimique



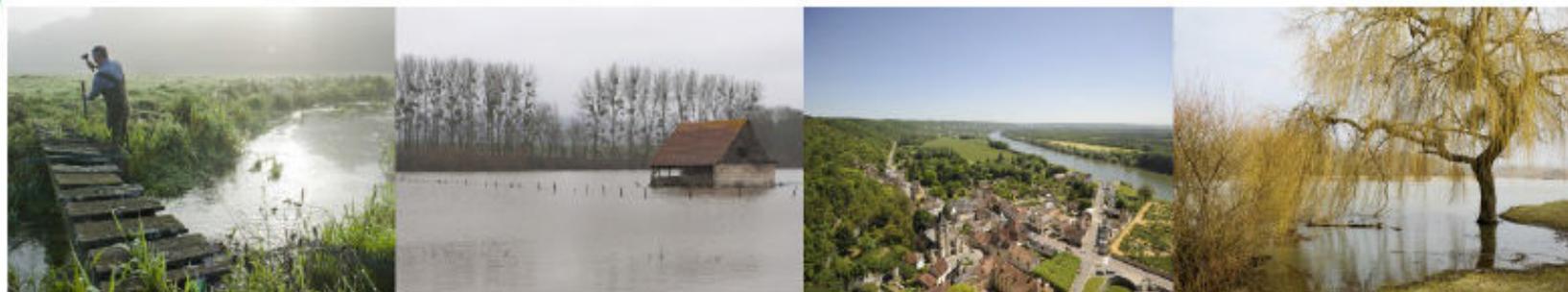
La SOCLE : focus sur le département de l'Oise

. Travaux d'élaboration de la SOCLE dans l'Oise

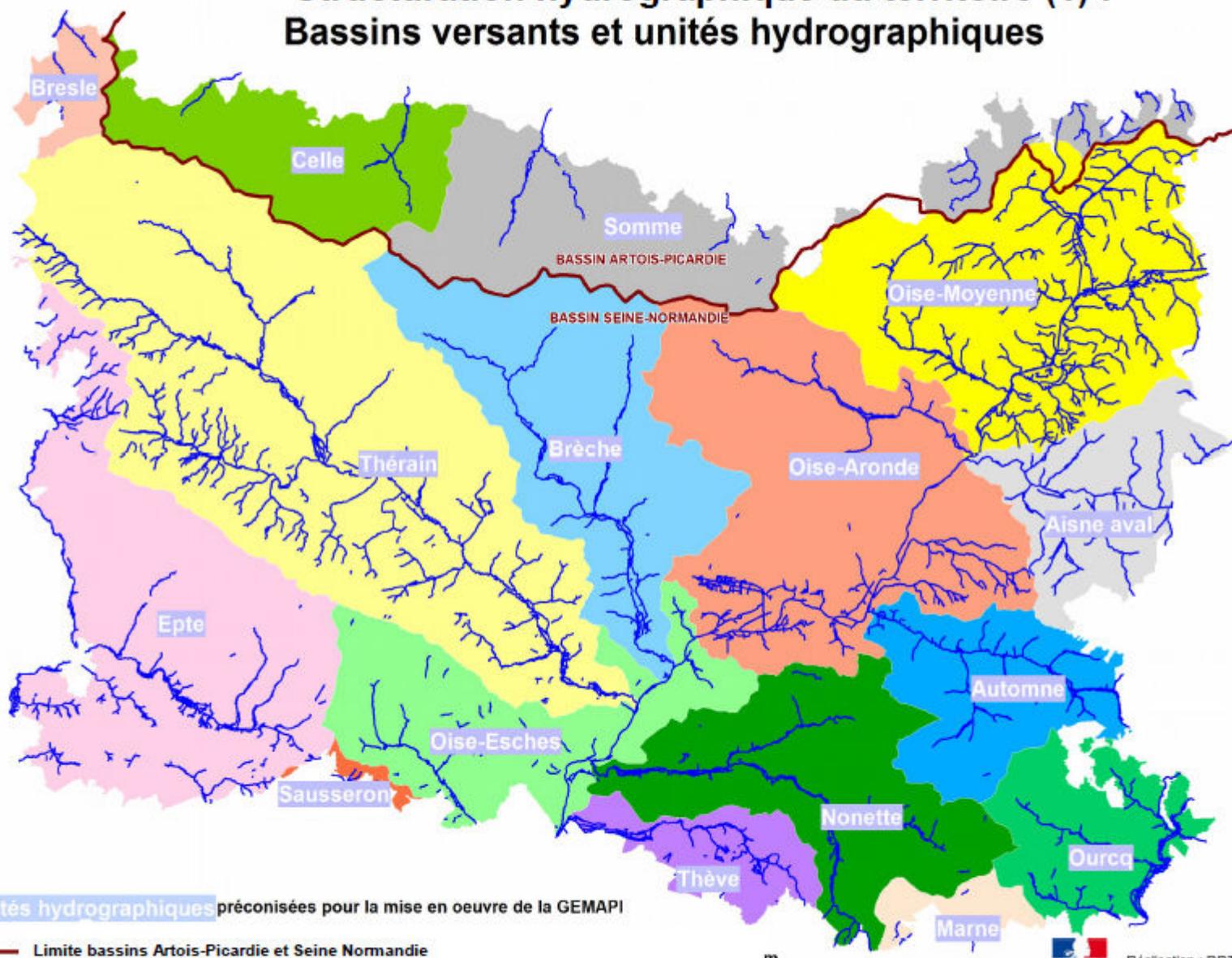
***. Avancée de la réflexion
GEMAPI dans l'Oise***



DDT Oise



Structuration hydrographique du territoire (1) : Bassins versants et unités hydrographiques



Unités hydrographiques préconisées pour la mise en oeuvre de la GEMAPI

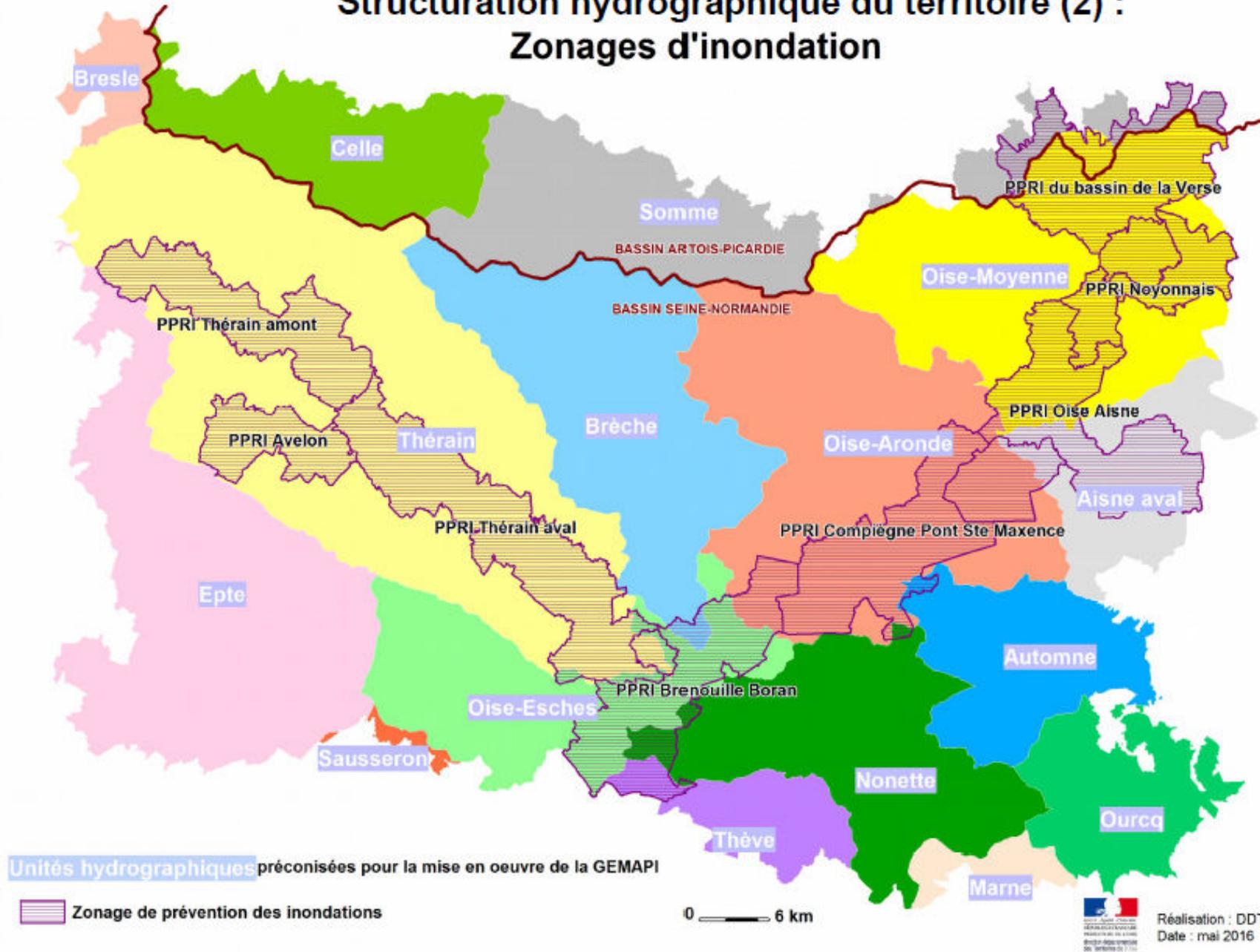
— Limite bassins Artois-Picardie et Seine Normandie

m

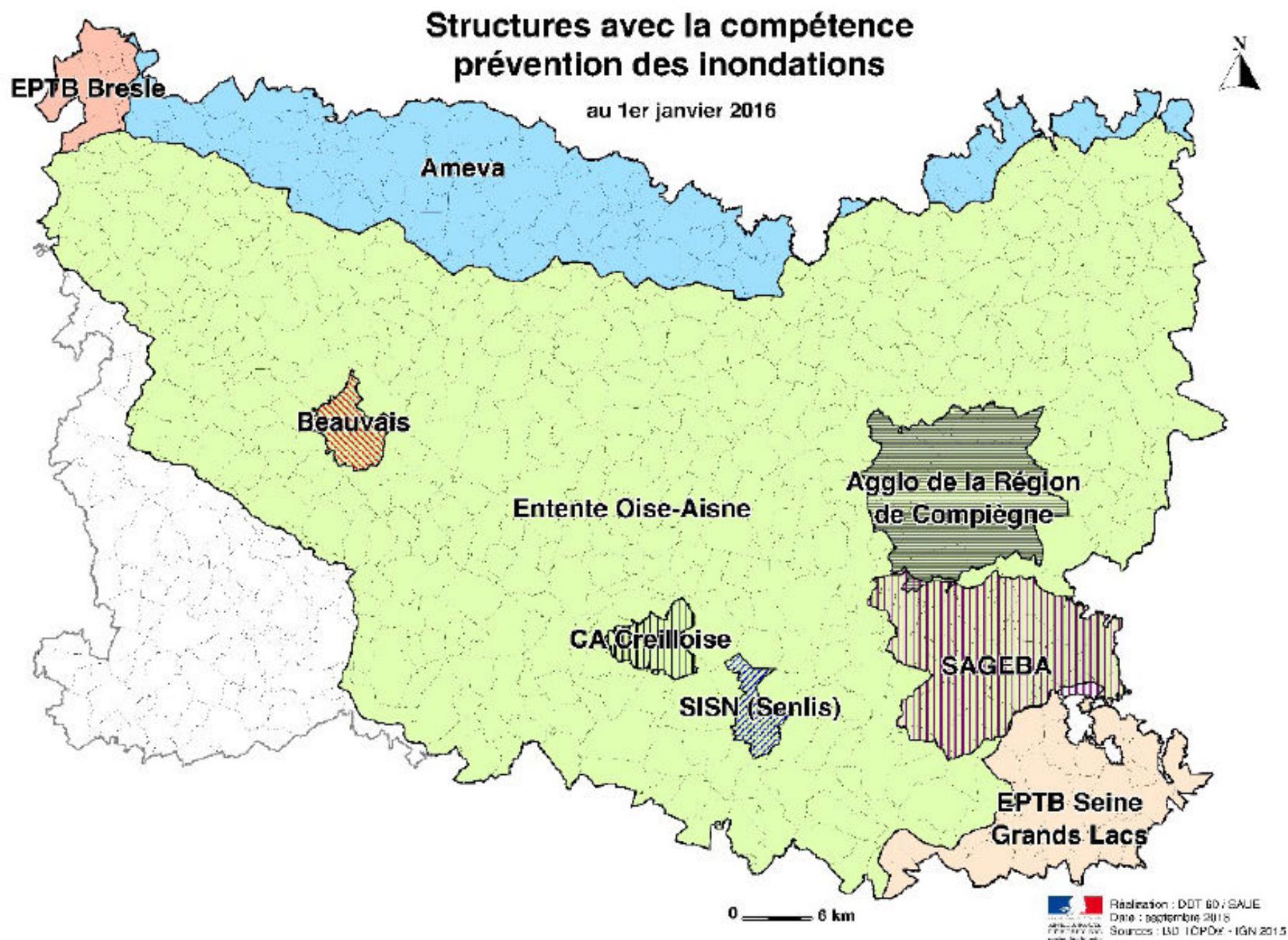


Réalisation : DDT 60
Date : juin 2016

Structuration hydrographique du territoire (2) : Zonages d'inondation



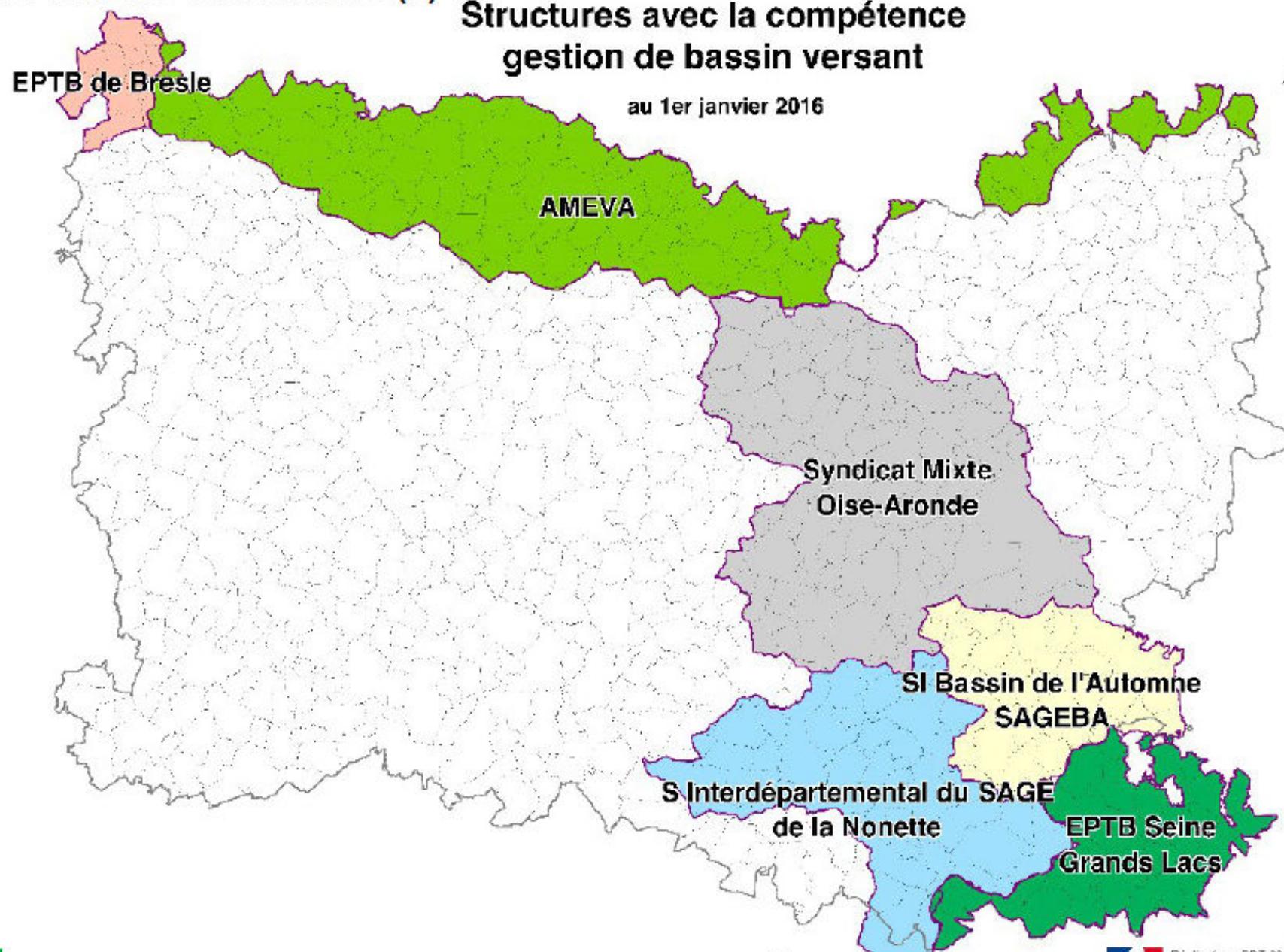
Les acteurs du territoire (1)



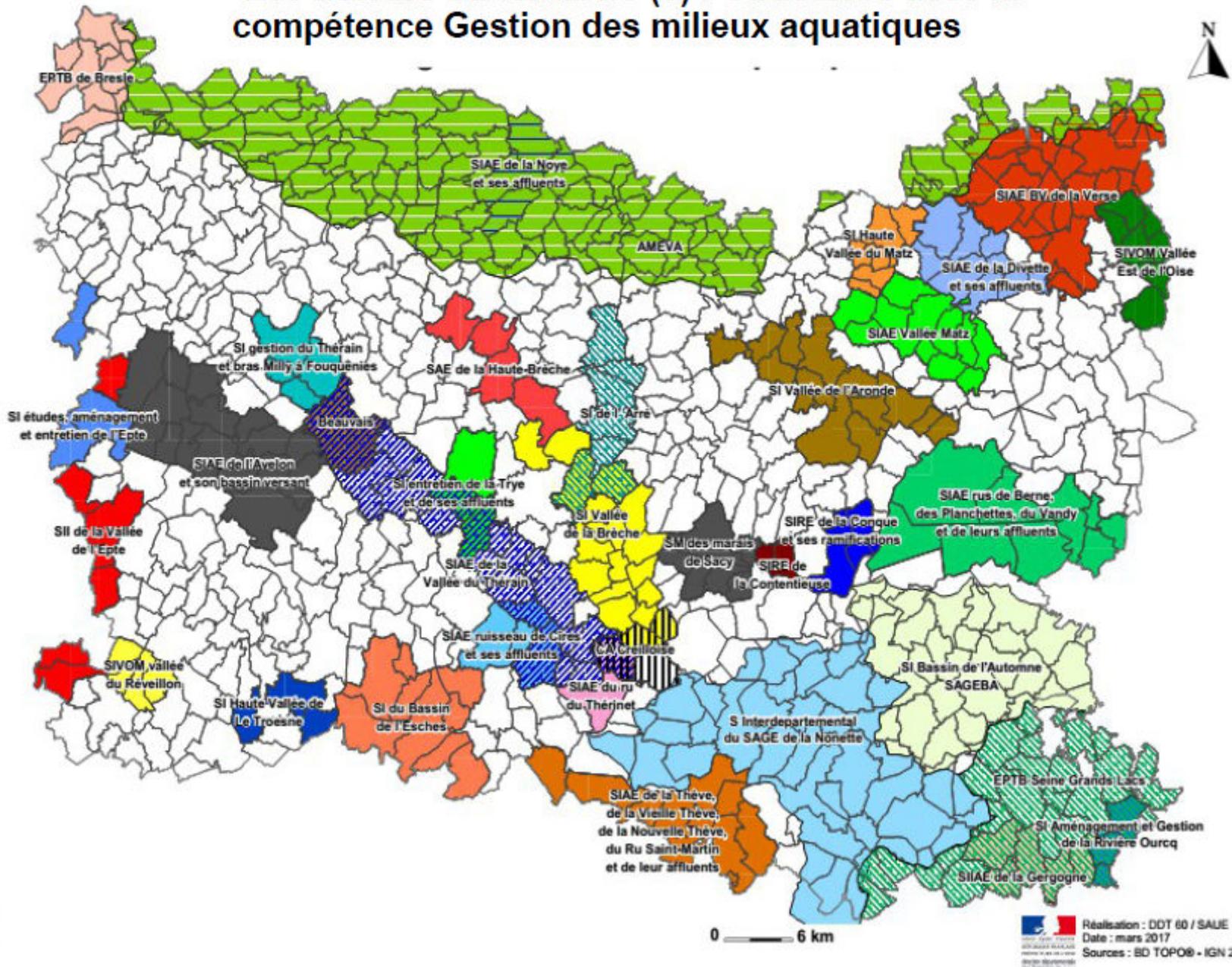
Les acteurs du territoire (2)

Structures avec la compétence gestion de bassin versant

au 1er janvier 2016



Les acteurs du territoire (3) : Structures avec la compétence Gestion des milieux aquatiques

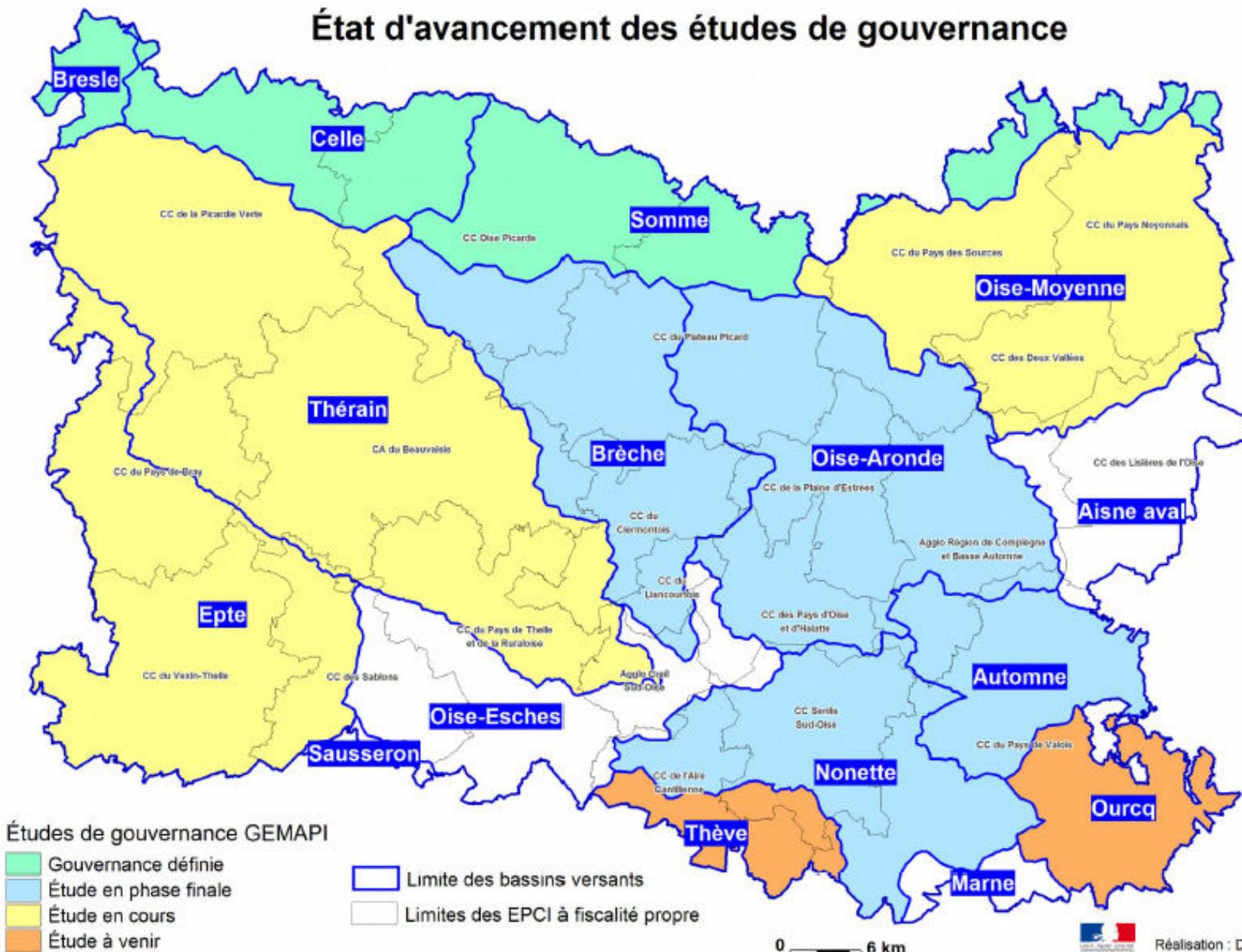


Mise en œuvre de la Compétence GEMAPI dans l'Oise

Préconisations (Document de cadrage - septembre 2016)

- Mise en place de la gouvernance idéalement **par bassin versant** ;
- Opportunité de **séparer la compétence** gestion des milieux aquatiques (**GEMA**) de la compétence gestion des inondations (**GEPI**) ;
- **Rationalisation des structures existantes** tout en favorisant la pérennité **du dynamisme des structures actives** ;
- **Améliorer la couverture du territoire** (cf carte actuelle des syndicats de rivière) ;
- **Développer une vision de bassin et d'inter-bassins pour la lutte** contre les inondations.

État d'avancement des études de gouvernance



La GEMAPI, un des volets de la future SOCLE

- Le volet GEMAPI de l'état des lieux de la SOCLE, communiqué en janvier aux collectivités, sous la forme d'un atlas cartographique, sera complété par :
 - des éléments d'étude des structures en charge des missions sur les **eaux pluviales et le ruissellement**
 - l'identification d'**équipements et d'ouvrages structurants** pour la gouvernance, notamment de la compétence protection des inondations (PI).

COMITER des Vallée d'Oise

– 31 mars 2017



PRÉFET DE L'OISE

Merci de votre attention



Direction départementale des Territoires de l'Oise

www.oise.gouv.fr

